

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202212-169

Du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), LACOUR Gladie (pouvoir de PLANET Olivier), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), DUCLOUX Sébastien (pouvoir de COULANGE François), AUDIBERT François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), DUCROS Loïc (pouvoir de CHOTIN Marie Héléne).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 9

Date de la convocation 6 décembre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CRECHE « MILLE PATTES » A ROSIERES

Pour assurer la conformité avec la réglementation en vigueur, la crèche « Mille Pattes » à Rosières, le Président informe le conseil de la nécessité d'adapter à la fois le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.

A cette occasion, compte tenu des effectifs et de l'organisation, il est notamment proposé de modifier les horaires d'ouverture de la crèche, pour une ouverture de 7 h 30 à 18 h 30 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Acter les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement de la crèche intercommunale « Mille Pattes »,

Appliquer le nouveau règlement de fonctionnement et du projet d'établissement de la crèche « Mille Pattes » à compter du 1er janvier 2023,

Approuver le règlement de fonctionnement et du projet d'établissement de la crèche « Mille Pattes »,

Informer les familles et les partenaires des modifications en question,

Charger le Président la mise en œuvre et du suivi du règlement et du projet de la crèche « Mille Pattes ».

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Philippe GONTIER

Secrétaire de séance

